

N° 148  
**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

24 juin 2026

---

---

**PROJET DE LOI**

*autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la  
République française et le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda relatif  
aux services aériens*

*(procédure accélérée)*

*Le Sénat a adopté, en première lecture, après engagement de la procédure  
accélérée, le projet de loi dont la teneur suit :*

---

**Voir les numéros :**

**Sénat : 555, 754 et 755 (2025-2026).**

### **Article unique**

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda relatif aux services aériens (ensemble une annexe), signé à Saint John's le 28 mars 2022, et dont le texte est annexé à la présente loi<sup>(1)</sup>.

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 24 juin 2026.*

*Le Président,*

*Signé : Gérard LARCHER*

---

<sup>(1)</sup> Voir le document annexé au projet de loi n° 555 (2025-2026).